

République Française  
Département de la Marne  
Arrondissement de  
Châlons-en-Champagne

## Communauté de Communes de la Moivre à la Coole EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

### SÉANCE DU 19 NOVEMBRE 2020

Le 19 novembre 2020 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Marson, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 13 novembre 2020.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	37
- représentés ou ayant donné pouvoir	3
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLET, Hélène MOINEAU, Victor OURY, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Étaient représentés : Gérard ACOSTA par Milène ADNET (pouvoir), Alexandre BREMONT par M. Michel ADNET (pouvoir), Murielle STEPHAN par Marc DEFORGE (pouvoir).

Absents : Anne BRAZE, Michel JACQUET (excusé), Maxime JOLY (excusé), André MELLIER.

**DÉLIBÉRATION  
N° 959-2020**

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

**OBJET :**  
**Décision modificative  
Budget assainissement collectif  
de Mairy-sur-Marne**

Le conseil nomme M. Julien VALENTIN pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu la nomenclature M49 ;

Vu le budget primitif 2020 du budget annexe de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne voté par délibération n° 884-2020 du 18 juin 2020 ;

Vu la remarque émise par le trésorier payeur :

- La réduction du titre de subvention sur exercice antérieur doit être inscrite au compte 1316.

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires pour passer cette écriture ;

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :**

**DÉCIDE** de modifier le budget annexe de l'assainissement collectif de Mairy-sur-Marne 2020 en réduisant le suréquilibre d'investissement comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Article	Montant
13-1316	2 510,00 €

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN  
2020.11.24 16:12:09 +0100  
Ref:20201123\_173201\_1-2-O  
Signature numérique  
le Président